

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**SERVICE DE L'AGRICULTURE
OFFICE DE LA VITICULTURE
ET DE L'AGROÉCOLOGIE**VV20 – MODULE
EXPLOITANT AGRICOLE
GESTION DES SURFACES-CÉPAGES
MODIFICATIONS – RECONSTITUTIONS – JACHERES – ARRACHAGES**

1. Cas de figure – modifications du cadastre VV20	2
A. Évolution des modes de culture – précision des informations	2
B. Reconstitution sur toute une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)	2
C. Reconstitution partielle sur une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)	2
D. Arrachage avec jachère temporaire de 2 ans pour les acquits	2
E. Arrachage définitif (autorisation de plantation valide 10 ans en dehors de la zone viticole)	2
F. Mutations d'exploitation	2
G. Mutation partielle d'exploitation	3
 H. Validation de vos surfaces-cépages (jusqu'au 15 mai au plus tard)	3
2. Accéder à votre Registre des vignes	3
3. Rechercher une surface-cépage dans votre registre des vignes	4
4. Les outils VV20 de la gestion surfaces-cépages	4
5. Création d'une nouvelle surface-cépage	5
6. Éditer et préciser des informations sur la surface-cépage	7
7. Renseigner une année de plantation ou d'arrachage	7
8. Renseigner une remarque Changer le nom de la surface-cépage (jachère temporaire)	8
9. Adapter et modifier les géo-données	9
A. Les outils de la géo-donnée	9
B. Dessiner une surface-cépage	10
C. Modifier les géo-données	13
D. Polygones multiples	13
E. Éviter une surface-cépage	14
F. Supprimer une surface-cépage	14
 10. Contrôle de votre Registre des vignes	15
11. Coordonnées de contact	17

1. CAS DE FIGURE – MODIFICATIONS DU CADASTRE VV20

Ci-dessous, vous trouverez les différents cas de figure concernant votre cadastre viticole. Vous pouvez vous référer à ceux-ci et apporter les modifications nécessaires afin que vos droits de production soient à jour :

A. Évolution des modes de culture – précision des informations

1. Mettre à jour ou préciser les informations de la surface-cépage (clone, porte-greffe, densité de plantation, **système de conduite, couverture du sol, technique d'entretien sous le rang**, origine des plants) (p. 7)

B. Reconstitution sur toute une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)

1. Mettre la nouvelle année de plantation sur la surface-cépage reconstitué (p. 7)
2. Mettre à jour les autres informations de la surface-cépage (cépage, clone, porte-greffe, densité de plantation, système de conduite, couverture du sol, technique d'entretien sous le rang, origine des plants) (p. 7)

C. Reconstitution partielle sur une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)

1. Créer une nouvelle surface-cépage avec géo-données pour la nouvelle plantation (p. 5 et p. 9)
2. Réduire les géo-données de la surface-cépage restante (p. 13)
3. Au besoin mettre à jour les autres informations de la surface-cépage restante (p. 7)

D. Arrachage avec jachère temporaire de 2 ans pour les acquits

1. Renommer la surface-cépage concernée «JACH + nom cépage» (ex. : « JACHPinotNoir ») (p. 8)
2. Informer l'année d'arrachage dans la **rubrique remarques** (p. 7)

Si jachère temporaire partielle : se référer à la procédure C: nommer la nouvelle surface-cépage « JACH + nom cépage (ex. : JACHPinotNoir »). Mettre l'année d'arrachage dans la rubrique remarque.

E. Arrachage définitif (autorisation de plantation valide 10 ans en dehors de la zone viticole)

1. Consigner une année d'arrachage dans la surface-cépage (p. 7)

Si arrachage définitif partiel en dehors de la zone viticole : se référer à la procédure C: consigner une année d'arrachage dans la nouvelle surface-cépage.

F. Mutation d'exploitation

1. Remplir le formulaire « nouvelle exploitation et mutation » sur le site internet www.ne.ch/viticulture.
2. À réception du formulaire, la station viticole pourra transférer les surfaces-cépages concernés sur le cadastre viticole du repreneur.

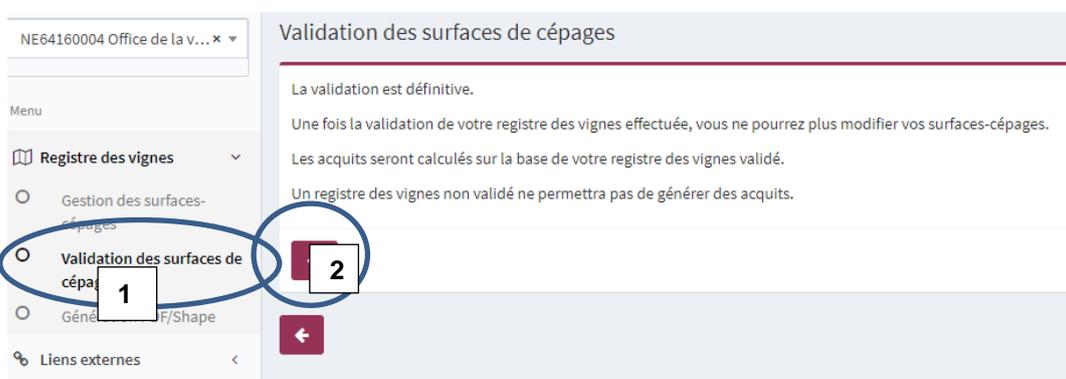
G. Mutation partielle d'exploitation

1. Remplir le formulaire « nouvelle exploitation et mutation » sur le site internet www.ne.ch/viticulture, sous l'onglet « cadastre viticole VV20 »
2. Créer une nouvelle surface-cépage (p. 5 et p. 9)
3. Chaque exploitant devra adapter sa géo-donnée (p. 13)



H. Validation de vos surfaces-cépages (jusqu'au 15 mai au plus tard)

Quand toutes vos mises à jour et modifications ont été apportées ou si aucune modification a eu lieu et que votre « gestion des surfaces-cépages » vous indique être complète (p. 15), vous pouvez vous rendre sur le module « Validation des surfaces de cépages » (1) et le valider (2).



Vos acquits seront disponibles à une date communiquée par la Station viticole par mail dans le courant du mois de juillet. Vous devrez ensuite les attribuer aux différents encavages ou à vous-même, en vous référant au guide prévu à cet effet.

2. ACCÉDER À VOTRE REGISTRE DES VIGNES

Pour toutes les modifications ou consultation concernant les surfaces-cépages, sélectionner le rôle « exploitant agricole ».

Vous arrivez sur la page d'accueil. Dans le module « Registre des vignes », sélectionnez

➤ Gestion des surfaces-cépages



3. RECHERCHER UNE SURFACE-CÉPAGE DANS VOTRE REGISTRE DES VIGNES

Lorsque vous êtes dans votre « gestion des surface-cépages », votre registre des vignes s’affiche en entier. Différents outils vous permettent de faire des recherches.

La barre « **recherche** » vous permet, par exemple, de trouver une surface-cépage par numéro de cadastre.

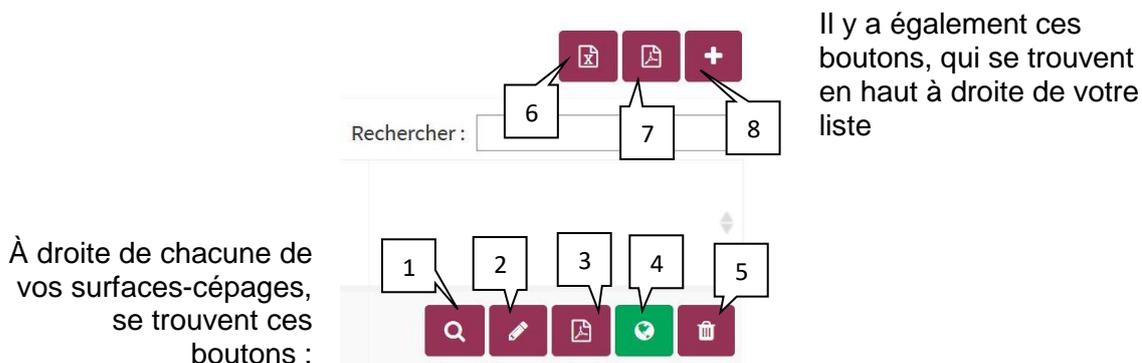


En bas de votre écran, à la fin de vos surfaces-cépages, différents filtres sont également disponibles. Attention, car le système garde en mémoire les filtres. Si votre registre des vignes ne s’affiche pas en entier, il est possible qu’un filtre soit activé.



4. LES OUTILS VV20 DE LA GESTION SURFACES-CÉPAGES

Plusieurs outils sont présents dans votre écran de gestion des surfaces-cépages :



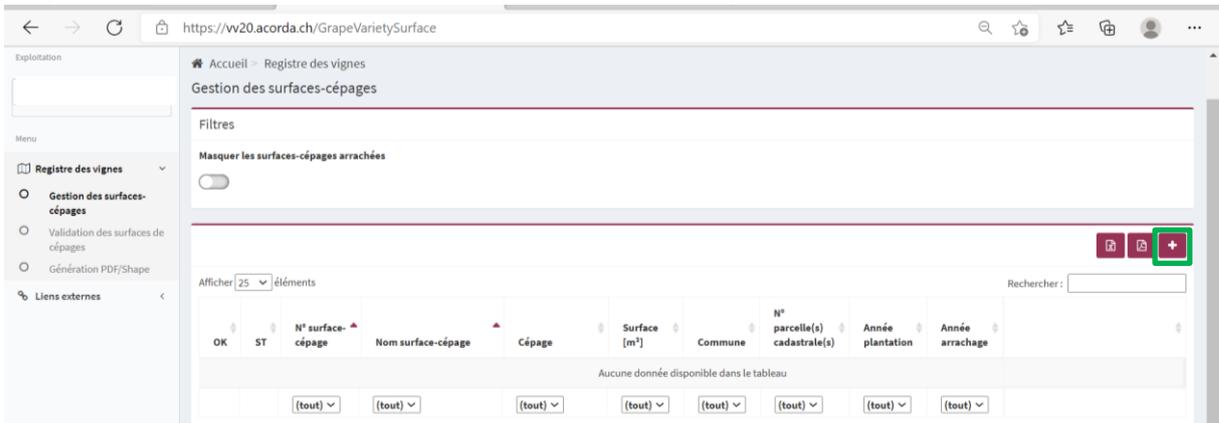
1	Détail		Permet de visualiser les informations concernant la surface-cépage (propriétaires, IG-IGC, lieux-dits, m ² , etc.)
2	Éditer		Permet de modifier ou compléter des informations liées à la surface-cépage
3	PDF		Permet de télécharger le PDF récapitulatif de la surface-cépage
4	Géo-données		La surface-cépage est dessinée. Ce bouton permet de visualiser la surface-cépage sur la carte et de modifier la géométrie
			Aucune surface-cépage dessinée Ce bouton permet de visualiser la carte et de dessiner la géométrie de la surface-cépage

5	Supprimer	Permet de supprimer définitivement la surface-cépage. Ce bouton n'est pas adapté pour annoncer les surfaces en jachère
6	Fichier Excel 	Permet de télécharger un fichier Excel avec toutes les données de votre exploitation
7	Fichier PDF	Permet de télécharger un fichier PDF contenant tous les plans et informations de vos parcelles
8	Nouvelle surface-cépage 	Permet de créer une nouvelle surface-cépage

5. CRÉATION D'UNE NOUVELLE SURFACE-CÉPAGE

En cas de nouvelle surface-cépage, reconstitution partielle, jachère partielle, arrachage partiel ou mutation partielle :

1. Cliquer sur  pour commencer à ajouter votre surface-cépage.



Complétez les informations demandées et **enregistrez** vos données concernant la parcelle viticole :

Densité de plantation (pieds/ha)*
Doit être > 3333 pieds/ha

Système de conduite de la vigne*

Couverture de sol*

Technique d'entretien sous le rang*

Origine des plants*
Si ignoré, mettre « Inconnu »

Plants traités à l'eau chaude
Si ignoré, laisser en gris

Terme vinicole spécifique (par exemple : Abbaye, Château, Clos, Domaine, Nom cadastral, etc.)

Surface terme vinicole spécifique [m²]

Vigne en banquette

Remarque
Informez l'année d'arrachage si jachère temporaire

Enregistrer Enregistrer et afficher les géo-données

VV20 Tous droits réservés © 2021 Agridea Version 0.1.0.0 - 0.1.0 g5483271, 2021.06.03 10:54:08

Votre surface-cépage est créée 👉 et s'affiche maintenant dans le menu « gestion des surfaces-cépages » :

Accueil > Registre des vignes
Gestion des surfaces-cépages

Masquer les surfaces-cépages arrachées

Afficher 25 éléments

OK	ST	N° surface-cépage	Nom surface-cépage	Cépage	Surface [m²]	Commune	N° parcelle(s) cadastrale(s)	Année plantation	Ai
✗	N	1	1ère terrasse	Chasselas	0	Saint-Blaise (6459)		1977	

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 éléments



Pour consulter tous les détails de la surface-cépage, cliquez sur la loupe (informations supplémentaires p. 15).

En cas de jachère temporaire (2 ans max), consigner l'année d'arrachage dans les remarques !

6. ÉDITER ET PRÉCISER DES INFORMATIONS SUR LA SURFACE-CÉPAGE

On cliquera sur l'outil « Éditer »  qui ouvrira les champs modifiables sur la surface cépage concernée :

OK	ST	N° surface-cépage	Nom surface-cépage	Cépage	Surface [m²]	
✓	N	2	Clos-Dessous	Pinot noir	189	

Une page s'ouvre. Tous les champs sont affichés et peuvent être modifiés. Puis Enregistrez une fois terminé.

Accueil > Registre des vignes > Gestion des surfaces-cépages

Editer

Numéro
2

Nom
Clos-Dessous

Cépage*
Pinot noir

7. RENSEIGNER UNE ANNÉE DE PLANTATION OU D'ARRACHAGE

En cas de reconstitution ou d'arrachage définitif, vous devez informer la nouvelle année de plantation ou l'année d'arrachage sur la surface-cépage concernée.

On cliquera sur l'outil « Editer »  qui ouvrira les champs modifiables sur la surface cépage concernée.

Modifiez l'année de plantation (1). Autrement **effacez l'année de plantation (1)** ce qui vous permettra de consigner une **année d'arrachage (2)** dans la rubrique à cet effet. Nous vous suggérons de mettre une remarque dans le champs « Remarques » afin de garder votre année de plantation. Puis **Enregistrez (3)** :

Editer

Numéro
2

Nom
Clos-Dessous

Cépage*
Pinot noir

Clone de cépage
Autre

Porte-greffe*
5 BB

Année de plantation
1977 
Vigne de plus de 35 ans

Année d'arrachage

8. RENSEIGNER UNE REMARQUE CHANGER LE NOM DE LA SURFACE-CÉPAGE (JACHÈRE TEMPORAIRE)

En cas de **jachère temporaire**, vous devez renseigner une année d'arrachage mais uniquement dans la **rubrique remarque** ainsi que consigner un nom « **JACH+cépage** » (ex. : « JACHPinotNoir »)

On cliquera sur l'outil « Editer »  qui ouvrira les champs modifiables sur la surface cépage concernée.

Tous les champs sont affichés et vous pouvez consigner le **nom (1)** et la **remarque (2)** dans la rubrique à cet effet (en bas de l'écran). Puis **Enregistrer (3)** :

Editer

Numéro

2

Nom

JACHPinotNoir - Clos-Dessous 1

Cépage*

Pinot noir

Vigne en banquette

Remarque

2022 2

Annuler 3 Enregistrer Enregistrer et afficher les géo-données

9. ADAPTER ET MODIFIER LES GÉO-DONNÉES

Les outils à droite de vos surfaces-cépages  et , vous permettent d'accéder à la géo-donnée. Vous pouvez dessiner ainsi que modifier/adapter vos surfaces-cépages.

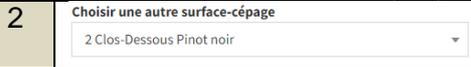
En cliquant sur cet outil, une nouvelle fenêtre s'ouvre.

A. Les outils de la géo-donnée

Pour commencer, nous allons vous expliquer les différents outils à votre disposition dans ce module :

Dans le cas de figure ci-dessous, une surface-cépage est saisie et s'affiche en rouge

Généralités de la surface-cépage

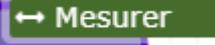
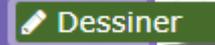
1		Divers renseignements sur la surface-cépage
2		Permet de naviguer sur la géo-donnée de vos autres surfaces-cépages
3		Renseigne sur les m ² saisis de votre surface-cépage
4		Enregistre vos modifications
5		Retour sur le registre des vignes

Le fond de plan

6		Permet d'afficher différents fond de plan sur la carte
---	---	--

Les différentes couches

7	<input checked="" type="checkbox"/> Surface-cépage de l'exploitation	Permet d'afficher toutes vos surfaces-cépages (en jaune sur la carte)
8	<input type="checkbox"/> Surface de nature vigne de l'exploitation ACORDA	Permet – à titre informatif – d'afficher les surfaces ACORDA

9	<input checked="" type="checkbox"/> Surface-cépage d'autres exploitations	Permet d'afficher les surfaces-cépages de vos voisins
10	<input type="checkbox"/> Commune	Affiche les limites communales
11	<input checked="" type="checkbox"/> Base cadastrale	Affiche les limites et numéros du cadastre foncier
12	<input checked="" type="checkbox"/> Cadastre viticole (zone)	Affiche le cadastre viticole sur laquelle doit être effectué votre dessin (en vert)
13	<input type="checkbox"/> Terrains en pente (vigne)	Affiche les terrains en pente selon l'ordonnance sur les paiements directs
Les outils pour le dessin		
14		Permet de zoomer et dézoomer sur la carte
15	<input type="text" value="Recherche..."/>	Permet de chercher un numéro du cadastre foncier
16		Affiche la carte en plein écran
17		Permet de mesurer une distance
18		Permet le dessin de la surface
19		Supprime le dessin effectué
20		Permet d'aimanter vos points sur les couches sélectionnées

Lorsqu'un outil est activé, il s'affiche en vert clair (en exemple ci-dessus : le snapping. Les autres outils sont en verts foncés).

Vous pouvez aussi constater que certains outils pour les couches sont sélectionnés et d'autres pas. Une coche s'affiche pour les couches sélectionnées.

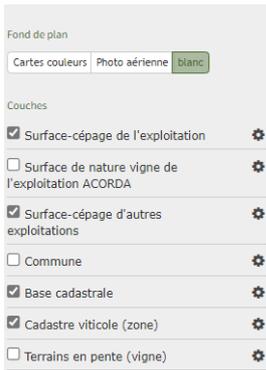
Le fond de plan activé s'affiche en vert foncé. Dans l'exemple ci-dessus c'est le fond « blanc » qui est activé.

B. Dessiner une surface-cépage

En premier lieu, il faut repérer sur la carte la parcelle concernée avec l'outil de recherche. Ensuite, le zoom permet d'avoir la meilleure vue possible et précise pour poser les points. Une bonne astuce est également d'afficher la carte en plein écran.



L'outil dessin doit être activé et s'afficher en vert clair pour commencer à dessiner.

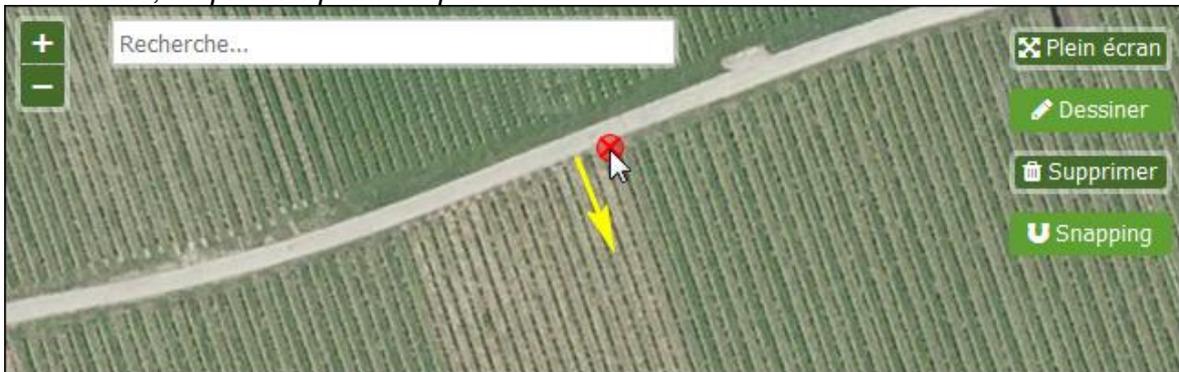


Sélectionnez le fond de plan « **blanc** » et les couches :
« **surface-cépage de l'exploitation** »
« **surface-cépage d'autres exploitations** »
« **base cadastrale** » et
« **cadastre viticole (zone)** ».

(Le choix du fond de plan et des couches sont à évaluer selon vos besoins. Par exemple, afficher le fond de plan « photo aérienne », vous permettra de visualiser votre plantation.)

Une surface-cépage (ou polygone) est composée de points (également appelés sommets) et de lignes. Le but est de saisir sur la carte les points successifs représentant la surface-cépage ou de la modifier si la plantation a changé.

Ci-dessous, un premier point est posé :



Lorsque le snapping est activé, les points posés sont « aimantés » sur les couches que vous avez sélectionnées. Cela est très utile quand il faut saisir une surface-cépage à côté d'une autre surface-cépage (par exemple en cas de reconstitution partielle en activant la couche « surface-cépage de l'exploitation »).

Quand la parcelle est visuellement atteinte, il s'agit de poser le premier point. Il faut se positionner à l'endroit désiré **et cliquer une fois (bouton gauche de la souris)**.

Lorsque le premier point est posé, il faut ensuite poser le deuxième point et la ligne les liant est automatiquement créée **en cliquant une fois (bouton gauche de la souris)**.

Tant que l'outil dessin est activé, les points et lignes vont se former automatiquement et se poser où vous cliquez. Pour arrêter l'outil dessin, il faut double cliquer sur le point.

Ci-dessous, on pose notre deuxième point :



La surface-cépage est fermée en posant le dernier point sur le premier point saisi. Un **autre moyen est en double-cliquant** pour annoncer qu'il s'agit du dernier point (ou pour arrêter l'outil dessin en cas d'erreur). Puis **Enregistrer !**

Ci-dessous, le dernier point est posé sur le premier point en double cliquant pour annoncer la fin de la surface :

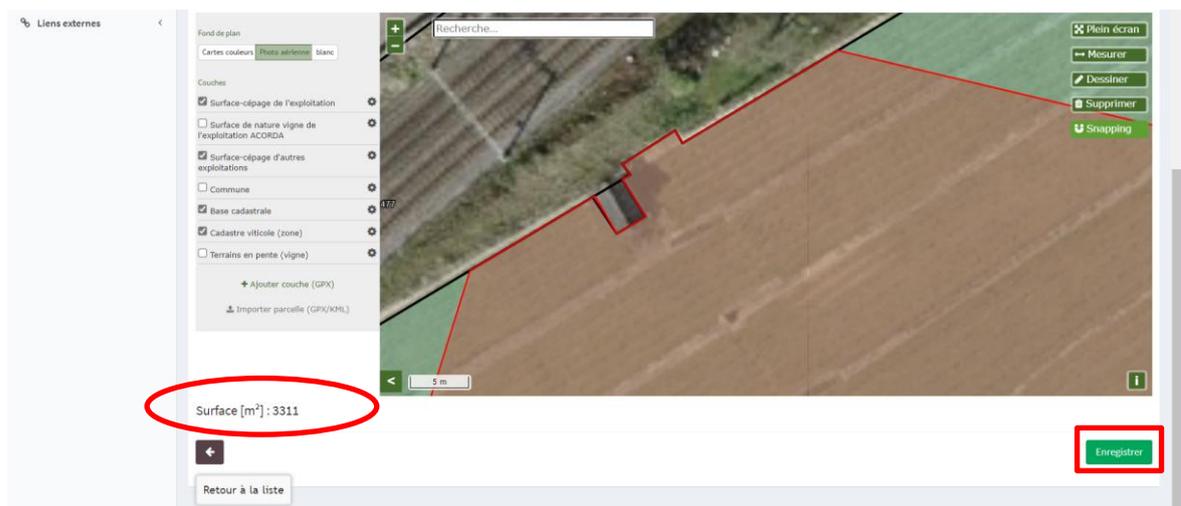


Nous vous conseillons de dessiner d'abord grossièrement une surface-cépage à l'intérieur de la parcelle concernée.

Après un premier enregistrement vous pouvez revenir sur les géo-données pour modifier le dessin, faire les finitions et précisions autant que nécessaire.

En bas à gauche, vous trouverez l'indication des m² dessinés.

Puis, « **Enregistrer** ».



Quand votre périmètre est enregistré, avec la flèche, vous retournez à la liste de vos surfaces-cépages.



La surface-cépage créée s'affiche à la suite de celles déjà enregistrées.

☞ Si la surface-cépage enregistrée est en conflit avec une surface-cépage déjà existante, le message informatif suivant apparaît: « **ATTENTION, la parcelle entre en conflit avec d'autres parcelles** ».

Il est tout à fait possible de dessiner une surface par-dessus une surface existante (la vôtre ou celle d'un voisin), mais il s'agira ensuite de justifier ce dépassement lors des validations effectuées par les différentes instances de contrôle.

☞ **Si cela concerne un voisin, veuillez contacter la Station viticole ou directement le voisin pour se mettre d'accord sur la limite exacte à respecter entre vos surfaces.**



Si, lors de l'enregistrement, le message « Saving parcel failed » apparaît, c'est que la session a expiré (ou qu'il y a eu une perte de connexion). Il faut répondre OK et revenir à l'application (nouvelle connexion via Agate), puis recommencer la saisie.

C. Modifier les géo-données

Il est toujours possible de modifier l'une ou l'autre des surfaces en cliquant dessus. La surface sélectionnée est reconnaissable à ses gros points rouges mis en évidence.

Pour déplacer un point, il suffit de cliquer dessus, maintenir le clic (bouton gauche) et déplacer le point où vous souhaitez le poser, puis lâcher le clic.

Ci-dessous, on déplace son point :



Pour ajouter un nouveau point, se positionner sur la ligne, entre deux points déjà posés : un point apparaît alors, il suffit de cliquer pour l'ajouter.

Pour enlever un point, il suffit de cliquer dessus.

Bien entendu, toutes vos modifications doivent être **Enregistrées** pour qu'elles soient validées. Les m² se mettent à jour à l'enregistrement. Toutefois, à chaque fois que vous déplacez un point, vous verrez les m² se modifier en bas, à gauche, de l'écran. Seul l'enregistrement validera votre saisie de surface.

D. Polygones multiples

Il est possible de saisir **une autre surface-cépage pour la même parcelle** :

Lorsque la première surface-cépage est saisie, le mode « Dessiner » est désactivé. Pour dessiner une nouvelle surface, il faut donc **réactiver le mode « Dessiner »**, ce qui fige la surface-cépage précédente (vous constaterez que les points posés ne sont plus affichés et seul le pourtour en rouge subsiste).

Il faut ensuite saisir la surface-cépage supplémentaire et **Enregistrer**.

E. Evider une surface-cépage

Dans certains cas, il est nécessaire d'évider une surface-cépage pour obtenir une surface correspondante à la parcelle saisie (par exemple, si une capite se trouve au milieu).

Étapes :

1. Dessiner la surface-cépage extérieure. Lorsque le dernier point est posé sur le premier, le mode « Dessiner » est désactivé.
2. Réactiver le mode « Dessiner »
3. Définir la surface intérieure à évider. Lorsque le dernier point est posé sur le premier, le mode « Dessiner » est désactivé.
4. **Enregistrer** les surfaces.
5. Les surfaces fusionnent alors automatiquement et la surface intérieure est évidée.



F. Supprimer une surface-cépage

On sélectionne la surface-cépage concernée, les points sont donc apparents. Il suffit de cliquer sur le bouton « Supprimer » et de confirmer.

La surface active est enlevée de l'affichage. Un message de confirmation apparaît et permet de valider l'action ou, au contraire, de l'annuler. Une fois faite, la **suppression est définitive**.

À noter que la parcelle doit avoir été enregistrée au moins une fois au préalable pour que la suppression soit effective. Dans le cas inverse, si la parcelle n'a jamais été enregistrée, il faut cliquer sur le bouton « Annuler les modifications en cours » qui se trouve sous la partie affichage de la carte.



10. CONTRÔLE DE VOTRE REGISTRE DES VIGNES

Lorsque vous retournez sur votre « gestion des surfaces-cépages », vos surfaces-cépages doivent toutes afficher un  à leur gauche :

Gestion des surfaces-cépages

Filtres

Masquer les surfaces-cépages arrachées

Afficher 25 éléments

Rechercher:

PDF des m² de toutes les parcelles

OK	ST	N° surface-cépage	Nom surface-cépage	Cépage	Surface [m ²]	Commune	N° parcelle(s) cadastrale(s)	Année plantation	Année arrachage	
	N	1	Combaz-Giroud	Chasselas	4460	Cornaux (6451)	1866, 3024	1998		   
	N	2	Combaz-Giroud	Chasselas	1760	Cornaux (6451)	3497	1960		   
	N	3	Combaz-Giroud	Pinot noir	591	Cornaux (6451)	1847	2000		   
	N	4	Fillet	Pinot noir	995	Cornaux (6451)	2207, 3202	2017		   
	N	5	Fillet	Chasselas	1196	Cornaux (6451)	3202	2021		   
	N	6	Fillet	Chasselas	1382	Cornaux (6451)	2340	1998		   
	N	7	Fillet	Pinot noir	2767	Cornaux (6451)	2340, 876, 2339, 3020	1998		   
	N	8	En Laquemène	Pinot noir	1714	Cornaux (6451)	3053	2015		   

Si une croix rouge s'affiche, en cliquant dessus, elle vous indiquera ce qu'il reste à corriger ou compléter :

Afficher 25 éléments

OK	N° surface-cépage	Nom surface-cépage	Cépage	Surface [m ²]	Commune	N° parcelle(s) cadastrale(s)
		Combaz-Giroud	Chasselas	4460	Cornaux (6451)	1866, 3024
		Combaz-Giroud	Chasselas	1760	Cornaux (6451)	3497
	N 3	Combaz-Giroud	Pinot noir	591	Cornaux (6451)	1847

Incomplet

Données manquantes :

- Différence surface dessinée et surface de nature vigne (zone du cadastre viticole)

 En cliquant sur le détail de votre surface-cépage, une série d'information s'affiche. En dessinant la surface, un certain nombre de renseignements supplémentaires sont automatiquement remontés tels que : commune, données des parcelles cadastrales, indications géographiques, lieux-dits et zone du cadastre viticole, etc.

En bas de la page, vous pouvez:

-  Retourner à la liste de toutes les surfaces-cépages
-  Éditer les informations liées à la surface-cépage
-  Voir le géo-référencement de la surface-cépage

Liste de l' (des) indication(s) géographique(s) complémentaire(s)

Cette liste vous informe sur les indications géographiques complémentaires (IGC) et les noms dans lesquelles votre surface-cépage s'inscrit ainsi que le nombre de mètres carré possible. Il s'agit de toutes les dénominations d'origine que vous pouvez utiliser, en plus de l'AOC Neuchâtel (art. 4 de l'arrêté concernant l'appellation d'origine contrôlée des vins de Neuchâtel du 20 juin 2016).

Dans l'exemple ci-dessous on pourrait revendiquer :

- AOC Neuchâtel, Gorgier **ou**
- AOC Neuchâtel, Chez-le-Bart **ou**
- AOC Neuchâtel, La Béroche

Liste de l' (des) indication(s) géographique(s) complémentaire(s)
Liste de l' (des) indication(s) géographique(s) complémentaire(s)

Type	Indication géographique	Surface [m ²]	Parcelle cadastrale	Commune de la parcelle cadastrale
Commune et localité	Gorgier	736	5585	Gorgier
Commune et localité	Chez-le-Bart	736	5585	Gorgier
Région	La Béroche	736	5585	Gorgier

Liste de lieu(x)-dit(s)

Vous trouvez tous les noms des lieux-dits dans lesquels est géo-référencée votre surface-cépage (art. 5 de l'arrêté concernant l'appellation d'origine contrôlée des vins de Neuchâtel du 20 juin 2016).

Liste de lieu(x)-dit(s)

Nom
La Payaz

Liste de la (des) zone(s) du cadastre viticole

Vous trouvez le nombre de mètre carré de votre surface-cépage.

Liste de la (des) zone(s) du cadastre viticole	
Zone du cadastre viticole	Surface [m ²]
vigne	2767

Pour des raisons d'arrondis, le chiffre renseigné ci-dessus, doit correspondre, à **1 m² près**, à la surface dessinée dans la géo-données.

Détail

Surface-cépage

Commune : Cornaux (6451)
N° de la surface-cépage : 7
Nom de la surface-cépage : Fillet
Surface-cépage [m²] : 2767
Statut de la surface-cépage : AOC
Année de plantation : 1998
Année d'arrachage :

m² de la surface-cépage dessinée via la géo-données

Cépage : Pinot noir
Synonymes : Blauburgunder
Nom du clone de cépage : Inconnu

⚠ Si la surface de la zone en cadastre viticole est inférieure ou supérieure de plus de 1m² par rapport à la surface dessinée sur la géo-donnée, votre surface-cépage ne sera pas valable. La raison se trouve dans votre dessin. Des surfaces ont été saisies en dehors du cadastre viticole (couche affichée en vert dans les géo-données), par exemple des chemins, routes, domaines publics (DP), des prés et champs attenants etc.

👉 Dans ce cas vous devez retourner dans les géo-données et modifier votre dessin pour ne pas déborder.

Dans la **gestion des surfaces-cépages**, vous pouvez vérifier la totalité de m² de toutes les surfaces :

Gestion des surfaces-cépages

Filtres

Masquer les surfaces-cépages arrachées

Afficher 25 éléments Rechercher :

OK	ST	N° surface-cépage	Nom surface-cépage	Cépage	Surface [m ²]	Commune	N° parcelle(s) cadastrale(s)	Année plantation	Année arrachage
X	N	1	Combaz-Giroud	Chasselas	4400	Cornaux (6451)	1866, 3024	1998	

PDF des m² de toutes les parcelles

Si tout est correct, votre Registre des vignes peut être validé (p. 3).

11. COORDONNÉES DE CONTACT

Par mail : station.viticole@ne.ch

Par téléphone : 032 889 37 04 ou 032 889 37 08